



LIVRE – ÉDUCATION – GRATUITÉ ... INÉGALITÉS ?

Après une première année d'application de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances) dans les établissements scolaires en 2006, les éditeurs scolaires constatent dans les collèges de nombreuses disparités quant aux équipements en manuels à jour des programmes à la rentrée scolaire 2006/2007. Ils ont lancé avec l'institut LH2 une étude auprès de 1000 parents sur les conditions d'exercice de la gratuité au collège et sa perception par les parents. Cette étude montre que les parents sont inquiets d'une situation qu'ils jugent choquante. Les éditeurs scolaires rappellent aussi le « décrochage » du numérique scolaire français par rapport aux autres pays de l'Union européenne.

➤ Les manuels au collège : victimes involontaires de la LOLF ?

➤ **La rentrée 2006/2007 : désormais les inégalités touchent aussi le collège**

- **près de 400 000* collégiens de 6^e n'ont pas eu de manuels conformes** en langues vivantes, en dépit de l'application du nouveau cadre Européen Commun de Référence des Langues (CECRL).
- **100 000 collégiens de 5^e au moins n'ont pas eu de manuels conformes** aux nouveaux programmes en Mathématiques et en Sciences physiques, et près de 70 000 en Sciences de la vie et de la Terre.
- **Les parents sont très choqués** et inquiets de cette **brèche dans les principes d'égalité**. (Enquête Savoir Livre LH2 février 2007)

Pourquoi cette dégradation ? Au collège, depuis la loi Haby (1977), l'État finance l'achat des manuels. En 2006, en application de la LOLF, chaque établissement a reçu, via le rectorat, une subvention globalisée pour payer : les carnets de correspondance, les frais de stage en entreprise, le remboursement des droits de photocopies au CFC, la maintenance des matériels technologiques, les logiciels éducatifs, les matériels informatiques et techniques, les ateliers artistiques et les actions d'animation et d'aide à l'innovation, et enfin, les manuels. Apparemment, soit les établissements n'ont pas reçu de crédits suffisants à la rentrée soit les instructions budgétaires n'ont pas été suffisamment claires.

➤ **En 2007/2008, les inégalités au collège encore accentuées par une baisse annoncée des crédits ?**

La Loi de Finance Initiale 2007 prévoit une baisse de 14 % des crédits de l'État, alors que les changements de programmes en langues vivantes et dans les matières scientifiques (respectivement en 5^e et en 4^e) vont nécessiter de nouveaux manuels dans ces classes. Pour rétablir l'égalité entre les élèves, il faudrait augmenter ces crédits dans la Loi de Finances rectificative, ou donner des **instructions spécifiques pour les achats de manuels**.

➤ Numérique scolaire : un décrochage qui s'amplifie

Un retard par rapport à l'Europe... Si la France est en 14^e position dans l'UE pour l'équipement domestique, elle se situe en **21^e position** (sur 27) quant à **l'utilisation des TIC par les enseignants**. 20 % des enseignants pointent l'absence ou l'inadéquation du matériel informatique dans leur établissement. La plupart des professeurs manquent de formation. (Étude de la commission européenne – i2010 - juin 2006)

... qu'il est urgent de combler. Le manque de coordination entre l'État et les collectivités locales freine le **pilotage** qui permettrait de réunir cinq conditions nécessaires : **l'équipement** (matériel et connexion), l'organisation de la **maintenance**, la mise en place **d'ENT** (Espaces Numériques de Travail), la **formation des enseignants** et le développement de **contenus**.

* A la suite des remontées terrain (délégués pédagogiques, presse, Parlement), les éditeurs ont décidé de faire compiler les volumes de vente de l'ensemble des ouvrages développés suite aux changements de programmes de 2006 au collège. Ils ont ensuite comparé ces chiffres avec les effectifs des élèves correspondants diffusés par le ministère de l'Éducation nationale. Le résultat de cette analyse est diffusé dans ce dossier.

1 - 1 – UNE RENTRÉE 2006/2007 INÉDITE AU COLLÈGE des manuels manquants à la rentrée

De nouveaux programmes, publiés par le ministère de l'Éducation nationale, s'appliquaient à la rentrée 2006/2007 en 5^e dans les disciplines scientifiques et en 6^e pour les langues vivantes. En effet, la France vient de s'engager résolument dans le CECRL (Cadre européen commun de référence des langues) et s'est fixée l'objectif de renforcer le partage d'une culture scientifique commune, via le pilier 3 du socle commun « principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique ».

Or, à la rentrée 2006/2007 **100 000 collégiens de 5^e** n'ont pas eu de manuel conforme aux nouveaux programmes en mathématiques, ou en sciences physiques ou en sciences de la vie et de la Terre et près de **400 000 collégiens de 6^e** n'ont pas eu de manuels conformes aux nouveaux programmes de langues vivantes (et donc au CECRL)...

UNE RENTREE 2006/2007 AVEC DES CREDITS INSUFFISAMMENT FLECHES ?

◆ Des manuels manquants à la rentrée...

Le manque de manuels dans les établissements à la rentrée 2006 a été relayé par les parents, le Parlement et par la presse⁽¹⁾. Pour vérifier ces informations, les éditeurs ont fait compiler leurs volumes de ventes de manuels scolaires dans les disciplines concernées par les changements de programmes, et ont comparé ces chiffres avec les effectifs des élèves de 6^e et de 5^e correspondants diffusés par le ministère de l'Éducation nationale.

Les ouvrages concernés sont ceux d'anglais 6^e, de mathématiques 5^e, de sciences physiques 5^e, et de sciences de la vie et de la Terre 5^e. La comparaison avec les effectifs des classes de 6^e et de 5^e permet d'estimer **l'ampleur du phénomène à la rentrée** et sa conséquence sur les inégalités territoriales. **En septembre 2006, entre 150 000 et 200 000 collégiens avaient des ouvrages non conformes pour les matières scientifiques et plus de 400 000 pour l'anglais 6^e.**

◆ ... mais un rattrapage durant le 1^{er} trimestre de l'année scolaire

Un « **rattrapage** » partiel de cette anomalie a eu lieu au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire (cf infra). Il s'agit néanmoins d'une rupture historique dans les pratiques d'équipements des collèges. En effet, jusqu'à présent, les établissements ont toujours eu à cœur de proposer dès le 1^{er} jour de la rentrée des manuels à jour en cas de changement de programme, afin que tous les élèves et leurs parents en disposent dès le 1^{er} jour de la scolarité : cette année, les équipements se sont **étalés du début à la fin du 1^{er} trimestre**.

Faut-il y voir un effet indésirable de la LOLF ? Les crédits de l'action 14 programme 141 auraient-ils été **sous-estimés** ou **mal déployés** lors de la rentrée ? Dans certains cas, les rectorats ont pu combler les retards d'équipements, ailleurs ce sont les conseils généraux ou encore, de manière exceptionnelle, les parents d'élèves⁽¹⁾. Cependant, le retard demeure très important en anglais 6^e : sera-t-il comblé en 2007 ?

Les manuels jouent un rôle important dans la mise en pratique réelle de nouveaux programmes dans les classes. Ils constituent un trait d'union entre l'élève, le professeur et les parents : il est donc vital de maintenir l'égalité d'accès de tous aux savoirs.

UNE RENTREE 2007/2008 A SURVEILLER : UNE BAISSSE DE CREDITS ANNONCEE

◆ La loi de finances 2007 prévoit -14 % de crédits

À la rentrée 2007/2008, de nouveaux programmes s'appliquent en : mathématiques 4^e, Sciences de la Vie et de la Terre 4^e, Sciences physiques 4^e, anglais (LV1) 5^e et Langue Vivante 2 en 3^e..., Sans un véritable effort, avec les retards d'équipements de la 6^e et de la 5^e se cumulant sur 2007/2008, il est à craindre que la situation ne s'aggrave en 2007/2008 puis en 2008/2009. Il convient donc d'être vigilant pour éviter de nouveaux dysfonctionnements à la rentrée 2007/2008 en termes d'équipements des élèves.

Peut-on envisager dès à présent un fléchage spécifique des crédits destinés aux manuels de la rentrée prochaine pour éviter de perturber le 1^{er} trimestre de l'année scolaire ?

Taux d'équipement des élèves en manuels conformes en **septembre 2006** et en **décembre 2006**

| Effectifs 2006 ⁽²⁾ | Anglais 6 ^e | Maths 5 ^e | SVT 5 ^e | Physique-Chimie 5 ^e |
|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Collégiens de 6^e 792 003 élèves (dont 744 480 en Anglais) | 43 % 49 % | | | |
| Collégiens de 5^e 750 760 élèves | | 76 % 83 % | 79 % 91 % | 73 % 84 % |

Légende : 43 % des 744 480 élèves qui étudient l'anglais en 6^e ont un manuel conforme en septembre, et, au final, 49 % en décembre

(1) Liste d'articles de presse et de questions parlementaires en annexe

(2) Note d'information n° 07.06 de la DEPP (MEN) – 14/02/07, Repères et Statistiques 2007

1 - 2 – LA LOLF 2007 : CRÉDITS EN BAISSSE DE 14 %

La loi organique relative aux lois de finances et le manuel scolaire

Mission – Programme – Action : les 3 niveaux de la LOLF

LA MISSION ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

La mission enseignement scolaire comporte 6 « programmes » :

140 – Enseignement scolaire public du 1^{er} degré

141 – Enseignement scolaire public du 2nd degré

139 – Enseignement scolaire privé des 1^{er} et 2nd degrés

230 – Vie de l'élève

214 – Soutien de la politique de l'Education nationale

43 – Enseignement technique agricole (avec le Ministère de l'Agriculture)

LE PROGRAMME 141 - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU 2nd DEGRÉ

Ce programme comporte 14 « actions ».

L'ACTION 14 DU PROGRAMME 141 – SUBVENTIONS GLOBALISÉES AUX EPLE

L'action n° 14 recouvre les crédits alloués* par l'État aux EPLE (Établissements Publics Locaux d'Enseignement) pour financer :

- les carnets de correspondance pour les élèves de collège (4 M € en 2005),
- les **manuels scolaires** prêtés gratuitement aux élèves de collège (pour toutes les classes de collège) (27 M€ en 2005),
- le remboursement de frais de stage en entreprise (hébergement, restauration) pour les élèves sous statut scolaire accueillis en entreprise dans le cadre de leur formation (10 M€ en 2005),
- le remboursement au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) des droits liés à la reproduction des oeuvres protégées (6 M€ en 2005),
- la maintenance des matériels technologiques achetés par l'Etat dans le cadre du premier équipement,
- les achats de logiciels pédagogiques,
- les achats de matériels informatiques, techniques pour la mise en oeuvre de la rénovation des programmes d'enseignement du second degré, (18 M€ en 2005).

En outre, cette action finance une partie du coût des ateliers artistiques, des classes à Projet Artistique et Culturel (PAC) (5 M€ en 2005), ainsi que les actions d'animation et d'aide à l'innovation.

ÉVOLUTION DU BUDGET DE L'ACTION 14 de 2006 à 2007

| LFI 2006 | LFR 2006 | PLF 2007 | LFI 2007 |
|------------|------------|----------------|---------------------|
| 134,541 M€ | 134,541 M€ | 122,094 M€ | 115,594 M€ |
| | | - 9,2 % (2006) | -14 % (2006) |

PLF : projet de loi de finances ; **LFI** : Loi de finances initiale ; **LFR** : loi de finances rectificative

Le projet de loi de finances 2007 (PLF 2007) demandait 122 093 922 € pour l'action 14 (-9,2 % par rapport aux crédits 2006) et la loi de finances initiale 2007 (LFI 2007) n'a inscrit que 115 593 922 € pour cette action (**- 14 % par rapport aux crédits 2006**). Il serait nécessaire d'anticiper convenablement les équipements en manuels de la rentrée prochaine (4^e et 5^e) afin d'éviter de reproduire les dysfonctionnements constatés en 2006.

Dotation moyenne par élève et par an en 2006 et en 2007 :

| Année | Collège | SEGPA | LEGT | Lycée professionnel |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| 2006 | 26 € | 28 € | 19 € | 28 € |
| PLF 2007 | 24,5 € | 24,5 € | 24 € | 36 € |
| <i>LFI 2007 ? (crédits réduits)</i> | <i>23,2 €</i> | <i>23,2 €</i> | <i>22,7 €</i> | <i>34,1 €</i> |

SEGPA : section d'enseignement général professionnel adapté - LEGT : lycée d'enseignement général et technologique

*Source : p. 130 PLF 2007 Mission Enseignement scolaire - Bleus budgétaires du Ministère des finances
http://www.performance-publique.gouv.fr/cout_politique/depenses_etat/2007/TSDEPMSNFICHE_MSNEC.htm

1 - 3 – AU PRIMAIRE ET AU LYCÉE

Accès aux manuels et accès à la culture : conséquences des politiques territoriales d'équipement

Le manuel scolaire est, avec le livre de jeunesse, l'un des **tout premiers compagnons** de route du **futur lecteur** et du **citoyen** de demain. Conforme aux programmes de l'Éducation nationale qu'il diffuse, le livre scolaire, outil **d'apprentissage** et de **structuration des savoirs**, est au service des élèves, des professeurs et des parents : en cela **il ouvre à une culture partagée par tous**.

AU PRIMAIRE : UNE GARANTIE INEGALE POUR CHAQUE ENFANT D'ACCEDER AU MANUEL SCOLAIRE

Depuis 1890, l'achat des « fournitures scolaires » (papeterie, ardoises, crayons,...) incombe aux **mairies**, **sans aucune obligation spécifique** d'achat des manuels scolaires.

Les **inégalités territoriales** sont fortes : le financement des manuels varie de 1 à 10 d'une commune à l'autre, or la réussite précoce de la familiarisation avec l'écrit est fondamentale pour instaurer un rapport durable au livre.

À l'heure du socle commun, plus de 400 000 écoliers n'ont aucun manuel (*Etude Sofres et CSA-TMO, 2003, <http://www.savoirlivre.com>*), et plus d'un million ont au moins un manuel non conforme aux programmes en vigueur. Cette pénurie latente de manuels qui touche en priorité l'histoire, la géographie et les sciences⁽¹⁾ est désormais « intégrée » par les enseignants qui s'autocensurent fréquemment dans leurs demandes d'équipements.

Par ailleurs, les pratiques de « **photocopillage** », largement répandues à l'école primaire (60 copies/an/élève en moyenne, avec 15 % des écoles au-delà des 150 copies/an/élève⁽²⁾), coûtent cher et brisent le lien avec l'objet livre : n'avoir pour toute représentation de l'écrit qu'un cahier rempli de collages de photocopies **déstructure et décrédibilise** durablement les **savoirs**⁽¹⁾.

Selon une enquête (*Louis Harris / Savoir Livre*) de 2004, les enseignants, les parents et les élus sont favorables à plus de 80 % à un **crédit de base national par an et par élève** à l'école élémentaire.

AU LYCÉE : UNE IMPLICATION DES REGIONS AUX CONSEQUENCES DIVERSES SUR LES LIBRAIRIES

En 2004, la plupart des Régions ont instauré l'**aide au financement** ou la **gratuité** avec des modalités différentes. La fréquentation des librairies et la consommation des biens culturels de l'écrit ont progressé dans les régions dotées de **chèques Lire** ou de **cartes à puce**, les régions ayant opté pour un système de **dotations directes** aux établissements ont connu une fragilisation préoccupante de leurs librairies. Ce phénomène a contribué à **détourner les faibles utilisateurs de livres de cet espace culturel privilégié qu'est la librairie**. À terme, ces disparités régionales aboutissent à de fortes inégalités territoriales en matière d'accès à la culture.

L'édition scolaire dans l'édition française

UN SECTEUR PLUS MODESTE QU'IL N'Y PARAÎT...

Le chiffre d'affaires des **manuels scolaires**⁽³⁾ (226,4 millions d'euros) représente environ **9 % du CA** total de l'édition française (2,629 milliards d'euros). Avec **5 200 titres** et **32 millions d'exemplaires** vendus, les manuels scolaires représentaient 1,3 % des titres publiés et 8 % des ventes de l'édition française en 2005.

... TRIBUTAIRE DES CHANGEMENTS DE PROGRAMMES

À chaque changement de programme scolaire, les éditeurs animent et coordonnent des équipes d'auteurs et conçoivent avec eux les **outils pédagogiques** adaptés à la diffusion et l'assimilation des nouvelles orientations définies par le Ministère de l'Éducation Nationale. À partir de la date de publication des programmes, **12 à 14 mois sont nécessaires** pour mettre à disposition des professeurs et des élèves ces nouveaux outils. Le non respect de ce délai, fixé par décret⁽⁴⁾, obère la mise en place sereine des nouvelles orientations pédagogiques et la production d'ouvrages de qualité. L'avalanche de circulaires de 2006 et 2007 sur l'école primaire, avec leur application immédiate à la rentrée, n'est guère propice à la mise en place du **socle commun** dans de bonnes conditions : les enseignants n'auront pas les outils nécessaires et cette absence de manuels pénalisera les enfants les plus faibles.

(1) Rapport IGEN 2005-112, octobre 2005 Sciences expérimentales et technologie, histoire et géographie - Leur enseignement au cycle III de l'école primaire

(2) Chiffres CFC – Etude des pratiques reprographiques des établissements d'enseignement du premier degré – décembre 2006

(3) Chiffres SNE – Statistiques 2005 (enquête 2006) (hors parascolaire et pédagogie)

(4) Article 7 du décret 90-179 du 23 janvier 1990, modifié par le décret n° 2005-999 du 22 août 2005 - art.2

2 – GRATUITÉ DE L'ÉDUCATION : PERCEPTION DES PARENTS

Étude LH2* / Savoir Livre

UNE HIÉRARCHISATION DES DÉPENSES SCOLAIRES QUI ACCORDE UNE GRANDE IMPORTANCE AUX MANUELS SCOLAIRES

● **une dépense indispensable à la réussite scolaire des enfants pour 87 % des parents**

Une très forte majorité de parents d'élèves considère les manuels scolaires (87%) comme une dépense indispensable, les deux tiers estiment qu'elle est même **totale**ment indispensable pour la réussite scolaire de leurs enfants. Les femmes et les habitants d'Ile-de-France pensent encore plus massivement que ces dépenses sont indispensables. On observe par ailleurs assez peu de disparités entre les parents du primaire et ceux du secondaire.

● **un outil éducatif placé en premier par les parents**

La hiérarchisation des dépenses d'éducation met encore plus en évidence la place de choix occupée par les manuels scolaires dans l'esprit des parents. Ainsi, les manuels scolaires apparaissent pour les parents comme la dépense la plus importante pour la réussite scolaire de leurs enfants (62% l'ont cité en première position). Les professions intermédiaires (75%) et les cadres (68%) plébiscitent cette condition davantage que les ouvriers (55%).

DES PARENTS SENSIBLES AUX STATISTIQUES SUR L'ÉTAT DE L'ÉQUIPEMENT EN MANUELS SCOLAIRES...

Face aux statistiques décrivant l'état de l'équipement en manuels scolaires, 96 % d'entre eux, au primaire, et 94 %, au collège, trouvent ces **chiffres très inquiétants**. Les parents sont d'abord sensibles au fait que 400 000 élèves de primaire n'ont pas de manuel, puis à la situation des 100 000 élèves de 5^{ème} qui n'ont pas de manuel de mathématiques conforme au programme. Les femmes y semblent plus sensibles que les hommes et les ouvriers beaucoup plus que les cadres.

... QUI DEMANDENT À L'ÉTAT D'ASSURER L'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE

● **des parents très impliqués...**

Lorsqu'on demande aux parents s'ils sont prêts à augmenter leur prise en charge des dépenses scolaires, à proportion de leurs revenus (comme pour la cantine par exemple), on remarque qu'une courte majorité d'entre eux y est favorable (51 contre 48%). La justification principalement avancée est le rôle qu'ont les parents dans la prise en charge de leurs enfants (47%).

● **... qui ne transigent pas sur les principes de l'égalité des chances**

Cependant, lorsque l'on pose la question du financement des manuels par les familles, toujours en fonction des revenus, 65% des parents sont contre.

La gratuité des manuels demeure un symbole fort du principe de la gratuité de la scolarité, instaurée par la République.

Les parents jugent **inacceptable** l'idée de participer aux dépenses sur le manuel scolaire :

- au nom du respect du principe de la gratuité scolaire (83%),
- parce que c'est à l'Etat de fournir les manuels scolaires (77%),
- parce que les parents payent déjà suffisamment d'impôts (70%),
- parce que c'est la remise en cause d'un acquis (68%),
- et parce que cela va renforcer les inégalités (67%).

Cependant, 55 % des parents jugeraient acceptables de financer une partie des manuels, si cela permettait à tous les enfants d'avoir des **livres conformes au programme**.

* Étude menée du 5 au 14 février 2007 sur 1000 parents d'écoliers et de collégiens

3 - NUMÉRIQUE SCOLAIRE : UN VÉRITABLE ENJEU ÉDUCATIF

L'univers **numérique**, partie intégrante de la vie quotidienne, contribue au bagage éducatif et culturel : l'école doit participer à **son acquisition et à sa maîtrise par tous**. Le potentiel éducatif des nouvelles technologies a vocation à renouveler et compléter les approches pédagogiques au service des enseignants et des élèves. **Papier et numérique** sont indissociables à l'orée du XXI^e siècle : promouvoir l'égalité des chances, c'est offrir à tous les enfants ces **deux clés majeures du futur**.

UN ECART DE PRATIQUES ENTRE LA FRANCE ET L'EUROPE⁽¹⁾ QU'IL EST URGENT DE COMBLER

● une situation dans la moyenne de l'UE... en apparence

La France se situe plutôt dans la moyenne haute des nations européennes en terme d'équipements domestiques (61 % des foyers ont un ordinateur) et de connexion internet (88 % des foyers équipés).

Le taux de connexion internet des établissements scolaires place la France au 14^e rang européen (sur 27 nations) selon l'étude *Use of Computers and the Internet in Schools in Europe 2006 (Country Brief : France 6/2006)*. Toutefois, l'accès au haut débit en France est très inégal selon les territoires concernés.

● un équipement hétérogène dans les établissements scolaires

Seulement 66 % des professeurs ont utilisé les TICE en classe durant les 12 derniers mois. Parmi eux, 64 % les ont utilisés dans moins de 10 % de leurs cours. 20 % des enseignants pointe l'absence ou l'inadéquation du matériel informatique pour expliquer la non utilisation des ordinateurs en classe. Globalement en retard sur les autres pays de l'UE, la France se situe 8 points sous la moyenne européenne quant à l'utilisation des TICE par le corps enseignant (en **21^e position** sur 27).

Les différences entre les équipements domestique et scolaire, l'absence de maintenance des matériels, l'absence de formation des maîtres accroissent l'écart entre les élèves et les professeurs. L'avance structurelle des premiers sur les derniers étant aggravée par le peu d'intérêt que manifestent les professeurs à l'utilisation des TICE en classe.

● une faible appétence des professeurs ... qui se traduit par une faible utilisation des TICE

En France, 1 professeur sur 3 ne voit pas l'intérêt d'utiliser les TICE en classe, contre 1 sur 5 dans l'Union Européenne. Les 19 % recueillis par l'item « pourcentage de professeurs équipés et prêts à utiliser les TICE » placent ainsi la France en **25^e position** (sur 27).

Seuls 8 % des enseignants utilisent les TICE à l'école primaire dans plus du quart de leurs cours, 28 % au collège, 40 % au lycée et 44 % au lycée professionnel.

DES DEFAILLANCES DE PILOTAGE ET DE FINANCEMENT : LES PARTICULARISMES FRANÇAIS

● peu de coordination

L'insuffisance de coordination avec les collectivités locales nuit à la cohérence du dispositif national. En effet, pour développer les TICE et leurs usages, il faut : une politique d'équipement (infrastructure), une organisation de la maintenance, la mise en place d'ENT (espaces numériques de travail), des enseignants formés et des contenus pédagogiques de qualité. Sans pilotage fort, ces cinq conditions sont rarement rassemblées.

● une insuffisance des investissements sur les contenus

Les responsabilités du financement de l'acquisition des manuels sont claires : ce n'est pas le cas des contenus éducatifs numériques. Il n'existe pas de véritable politique de crédits d'achats, propre à faire émerger une offre garante de qualité et de diversité.

La LOLF pourrait permettre aux établissements scolaires de s'équiper en contenus numériques. Toutefois, ces crédits étant inclus dans l'action 14 du programme 141, accroître les investissements de cette nature ne peut se faire qu'au détriment d'autres équipements importants comme les manuels. Or ces dépenses ne sont quantitativement pas de même nature.

L'utilisation actuelle des TICE s'inscrit dans une logique **d'expérimentation en classe**. Les contenus numériques ne sont pas « stables » et leur pertinence pédagogique s'affine au fur et à mesure des usages. Il est donc capital de maintenir à côté de ces pratiques émergentes et innovantes des outils à la fiabilité éprouvée comme le sont les manuels scolaires.

Par conséquent, sans **croissance significative des crédits LOLF**, il sera difficile de développer une politique volontariste d'équipement et d'usage des TICE.

ET DES EDITEURS IMPLIQUES, EN ATTENTE D'UN MODELE ECONOMIQUE

Les éditeurs sont des professionnels mobilisés aux compétences éprouvées : acteurs stratégiques sur les missions d'enseignement, leurs offres numériques s'étoffent, aussi bien en contenus destinés aux élèves qu'aux enseignants ou aux classes. Plusieurs plateformes de diffusion et de distribution de contenus numériques *on-line* fonctionnent déjà de façon satisfaisante. Les éditeurs souhaitent donc être partenaires d'un État responsable et clair sur les attributions de chacun dans la révolution technologique en cours.

⁽¹⁾ *Use of computers and the internet in schools in Europe 2006* – rapport de la commission européenne – i 2010